

STE D'EXPERTISE COMPTABLE MALEVAUT NAUD ET ASSOCIES

Société par actions simplifiée

au capital de 377 664 euros

Siège social : 55 boulevard François Aragon, 79180 CHAURAY

330 255 365 RCS NIORT

**DÉCISION UNANIME DES ASSOCIÉS
DU 27 FEVRIER 2026**

LES SOUSSIGNÉES :

- **SAS MNA,**
Représentée par Florence VIOLLEAU, Présidente,
- Xavier PINEAUD,
- Sébastien BOERLEN,
- Florence VIOLLEAU,

Détenant ensemble les 23 604 actions de la société par actions simplifiée STE D'EXPERTISE COMPTABLE MALEVAUT NAUD ET ASSOCIES désignée ci-dessus,

Agissant en qualité d'associés de la société STE D'EXPERTISE COMPTABLE MALEVAUT NAUD ET ASSOCIES et conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce et de l'article 17 des statuts,

Après avoir pris connaissance du document suivant :

- la lettre de démission de Monsieur Xavier PINEAUD de ses fonctions de Président

Ont pris les décisions suivantes portant sur :

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

La collectivité des associés prend acte de la démission de Monsieur Xavier PINEAUD, par lettre remise en main propre à la Société et décide de réduire le préavis de départ prévu à l'article 17 des statuts ; la démission de son mandat de Président prenant effet à compter de ce jour.

La collectivité des associés nomme à l'unanimité en qualité de nouveau Président, pour une période de deux ans renouvelables prenant fin à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés à tenir dans l'année 2029 pour statuer sur les comptes de l'exercice social écoulé :

Handwritten signatures: 01, R, XP

Sébastien BOERLEN
Née le 28/08/1975 à MASSY
Demeurant 4 rue du Capitaine Cazaux - 79000 NIORT
De nationalité française

M. Sébastien BOERLEN déclare accepter les fonctions de Président qui viennent de lui être attribuées et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour leur exercice.

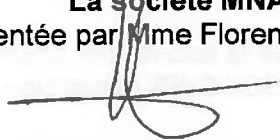
DEUXIÈME DÉCISION

La collectivité des associés donne à l'unanimité tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent acte pour remplir toutes formalités de droit.

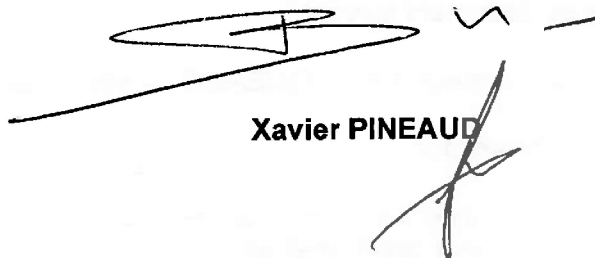
Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives de la Société.

Fait à CHAURAY
Le 27 février 2026

La société MNA,
Représentée par Mme Florence VIOLLEAU



Sébastien BOERLEN
« Bon pour acceptation des fonctions de Président »



Xavier PINEAUD

Sébastien BOERLEN



Florence VIOLLEAU